

Mission 1 : le combat pour l'emploi local	M1
Action 3 : faire de la formation la garantie des emplois de demain	A3
Pacte éducatif régional	339

Le Conseil Régional,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le règlement budgétaire et financier,

VU la délibération du Conseil Régional en date du 17 mars 2017 approuvant le Pacte Educatif Régional et ses dispositifs,

VU l'avis du Conseil Economique, Social et Environnemental Régional du 16 décembre 2019,

CONSIDERANT le débat d'orientations budgétaires intervenu lors de la séance du Conseil régional des 17 et 18 octobre 2019,

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT l'avis de la commission Education et Lycées, orientation et lutte contre le décrochage, civisme

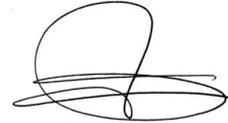
ENTENDU Thierry VIOLLAND, Brigitte NEDELEC, Franck NICOLON, Maï HAEFFELIN, Isabelle LEROY, Phillipe BARRE, Isabelle MERAND,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE

l'inscription au Budget primitif 2020 d'une dotation de 4 290 000 € d'autorisations d'engagement et de 4 254 200 € de crédits de paiement en fonctionnement au titre du programme n° 339 "Pacte éducatif régional".

La Présidente du Conseil régional

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'C' followed by several horizontal strokes and a final loop.

Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Contre : Groupe Socialiste, Écologiste, Radical et Républicain, Groupe La Région en Marche, Groupe Rassemblement National des Pays de la Loire

Abstentions : Groupe Écologiste et Citoyen, Groupe Alliance des Pays de la Loire - Traditions et Libertés , Pascale DEBORD

Absents lors du vote : Alain AVELLO, Marguerite LUSSAUD (non inscrits)

REÇU le 23/12/19 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs